

23 JUIN 2021

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 7 JUIN 2021**

Délibération n° 21-13 : Création d'un Tarif balisage du 1^{er} novembre au 30 mars pour les avions basés

Service logistique immobilier
Bureau de la logistique

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire
Vu la délibération n° 21-04 du 29 janvier 2021 fixant les taux des redevances et des tarifs – Aéroport de Saint-Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet de créer un établissement secondaire basé à Andrézieux Bouthéon

Présents : Mesdames Solange BERLIER, Anne DAMON, Fabienne PERRIN, Nadia SEMACHE.
Messieurs Pierrick COURBON, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Joseph FERRARA, Luc FRANCOIS , Georges HALLARY, Eric LARDON, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Philippe VALENTIN ,Daniel VILLAREALE

Pouvoirs : Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur VALENTIN
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Georges ZIEGLER donne pouvoir à Madame Fabienne PERRIN

Excusés : Mesdames Corinne BESSON FAYOLLE, Irène BREUIL,
Messieurs Christophe BAZILE, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Jean-Pierre TAITE, Georges ZIEGLER

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Le syndicat mixte a repris par délibération n°21-04 du 29 janvier les tarifs définis par l'ancien exploitant. Le tarif appliqué à tous types d'avions utilisant le balisage nocturne de la piste est de 32.5€ par mouvement quel que soit le type d'avion.

L'aéroclub « les ailes foréziennes » basé sur l'aéroport a fait savoir que ce tarif était très prohibitif pour l'usage de la plateforme pour leur activité et particulièrement pour les formations au pilotage de nuit qui nécessite sur plusieurs sessions plusieurs mouvements (atterrissage –décollage) pour obtenir la qualification. Aujourd'hui, aucune formation n'est réalisée sur St Etienne et les pilotes et instructeurs partent de Saint Etienne avant la nuit pour aller s'entraîner sur les plateformes voisines (Roanne, Saint Yan...)

Afin de favoriser l'activité sur l'aéroport de l'aéroclub tout en protégeant les riverains, il est proposé d'intégrer dans la grille tarifaire, un tarif spécifique aux avions basés sur l'aéroport pour l'usage du balisage nocturne sur la période du 1^{er} novembre au 30 mars. Cette période est la plus favorable pour opérer les qualifications vols de nuit sur la plage 17h -20h.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Après analyse des tarifs des plateformes voisines, il est proposé de retenir la somme de 15€ pour un forfait de 15 minutes.
Ce tarif serait mis en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2021.

Après en avoir délibéré le comité syndical

Décide de compléter la grille tarifaire 2021 en annexe de la présente en intégrant la mention « pour les avions basés, du 1^{er} novembre au 30 mars , tarif de 15€ pour un forfait de 15mn »

**Gaël PERDRIAU
Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire**



Votants : 18 représentant 87% des voix
Vote POUR : 18 représentant 87% des voix
Vote CONTRE : 0